



## MOT DU MAIRE

Chers amis,  
L'été est là, et avec lui cette chaleur, et cette odeur si caractéristique d'herbe fraîchement coupée. Ici, à Féternes, la terre a toujours été une compagne fidèle. Elle a nourri des générations, façonné nos paysages, et rythmé nos vies.

Longtemps, chaque foyer élevait quelques bêtes, cultivait ses pommes de terre, vivait au plus près des cycles de la nature. Beaucoup gardent encore en tête l'image des faux aiguisées, des bottes de foin assemblées à la main, et des chars prenant la direction des granges, dans ce va-et-vient entre travail, saison et mémoire.

Aujourd'hui, les visages ont changé, les outils aussi, mais l'agriculture continue de forger nos paysages, de préserver un équilibre précieux entre activité humaine et nature et de faire vivre des savoirs-faires authentiques comme les fromages qui font la fierté de notre terroir.

Nous pensons d'autant plus au monde agricole, qu'il est particulièrement touché par une crise sanitaire importante. Nous ne pouvons qu'être sensibles à la détresse morale de certains éleveurs confrontés à l'épreuve de devoir abattre leurs troupeaux.

Depuis 2023, la commune s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit là de se doter d'un outil stratégique d'aménagement, fruit d'une vision politique claire du développement de notre territoire à horizon 2035-2037. Ce document majeur nous permettra de construire un avenir cohérent avec nos besoins, nos ambitions, et les équilibres que nous souhaitons préserver.

Dans cette logique, le plan d'aménagement du Chef-lieu, engagé dès le début du mandat, entre dans une phase décisive. Les contours de ce que sera ce centre de vie dans 3 à 4 ans se précisent comme vous pourrez le découvrir dans ces pages.

Ce projet structurant, étroitement lié à certaines orientations du futur PLU, incarne notre volonté de proposer un cœur de commune vivant et fonctionnel.

Mais Féternes, c'est aussi une vie de village riche. Tout au long de l'année, la commune soutient ou initie, aux côtés des nombreuses associations, une multitude de manifestations qui renforcent les liens entre générations. La fête de la musique, les animations estivales, et plus récemment encore, la fête du 15 août, en sont autant d'exemples.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez un bilan très synthétique du mandat, réalisé à ce moment précis car la loi nous imposera, dès le 1<sup>er</sup> septembre, une période de réserve limitant la communication municipale.

Ce bilan ne sera pas une surprise : tout au long du mandat, nous avons tenu à vous informer régulièrement, au plus près de vous, dans les hameaux comme au Chef-lieu, à travers réunions publiques, bulletins communaux et supports numériques.

**Je vous souhaite une belle fin d'été, au plus près de vos proches et de notre belle commune de Féternes. Bonne lecture et à bientôt dans le village !**

**Le Maire**  
**Maxime JULLIARD**

## Calendrier



- 02/09 : reprise du club de l'amitié (salle Léman)
- 07/09 : concours inter-race des jeunes agriculteurs (sous réserve sanitaire)
- 14/09 : vide-greniers de l'APE
- 19/09 : don du sang
- 12/10 : Brisolon comité des fêtes
- 02/11 : concours de belote du comité des fêtes
- 07/11 : réunion publique (salle du conseil municipal)
- 11 /11 : commémoration de l'armistice de 1918 à 11h
- 16/11 : marché de Noël
- 06/12 : Téléthon  
Balade commentée de la commune proposée par la Gym et la municipalité
- 07/12 : concert à l'église au profit d'une association caritative par le comité des fêtes
- 13/12 : fondue animée des œuvres sociales
- 11/01 : vœux du maire (salle des fêtes Denis Chappuis)
- 17/01 : galette des rois des aînés
- 18/01 : loto des œuvres sociales
- 15/02 : commémoration des rafles de février et mai 1944
- Mars : élections municipales

## UN PRINTEMPS ET UN ÉTÉ ANIMÉS À FÉTERNES !

### MAI : ENTRE NATURE, TRADITIONS ET DÉCOUVERTES

Samedi 31 mai à Champeillant, près de 90 chiens de chasse venus de toute l'Europe ont participé à un concours de beauté canin, organisé par le Club des chiens courants de l'Europe de l'Est avec le soutien de la Fédération de chasse de Haute-Savoie. Un rendez-vous rare, apprécié des passionnés de nature et de belles races.



### JUIN : UN MOIS PARTICULIÈREMENT DENSE ET FESTIF

- Dimanche 1<sup>er</sup> juin, nos mamans étaient à l'honneur avec une escapade gourmande et culturelle entre l'Ain et la Savoie. De la cuivrierie artisanale à la croisière sur le canal de Savière, en passant par un déjeuner raffiné, cette journée fut une vraie parenthèse de convivialité et de partage.
- Les 7 et 8 juin, la commune a accueilli une étape du championnat de France de nage en eau vive. Une cinquantaine de compétiteurs ont affronté les eaux vives de la Dranse dans un décor spectaculaire, pour le plus grand plaisir des spectateurs postés sur les berges.
- Le 14 juin, zoom sur notre patrimoine local : la famille Jordil continue de faire vivre la mémoire viticole de Féternes à travers sa cuvée, témoin vivant de notre terroir. Un savoir-faire transmis depuis trois générations, à déguster et à saluer !
- Les 21 et 22 juin, le stade de l'abbé Burnet a résonné au son des encouragements à l'occasion du Tournoi des Alpes du FC Gavot. Samedi, les U11 ; dimanche, les U13 : deux jours de football, de passion et d'esprit d'équipe, rendus possibles grâce à l'investissement des bénévoles et des supporters.



- Vendredi 20 juin, la fête de la musique a rassemblé un large public à la salle Denis Chappuis. Malgré la chaleur, les enfants ont profité d'un goûter, d'ateliers musicaux, et le public a vibré au rythme des chorales Chants du Monde et Atout Chœur, puis du groupe Crazy Ghost. Un grand merci aux associations Féternes Tonic Club et Œuvres Sociales pour la buvette, ainsi qu'à tous les bénévoles !
- Le 22 juin, le comité des fêtes a célébré les 20 ans de la randonnée gourmande, devenue un incontournable de l'été à Féternes. Une édition anniversaire qui a rassemblé de nombreux marcheurs gourmands dans une ambiance toujours aussi conviviale.

### JUILLET : PLACE AUX ENFANTS !

- Le 4 juillet, l'APE a organisé un bal de fin d'année scolaire pour les enfants des écoles : goûter offert, danses et sourires au rendez-vous !
- Un peu plus tôt, les familles avaient déjà pu profiter de la kermesse des écoles organisée par l'APE, avec spectacle des maternelles, jeux, buvette et petite restauration dans une ambiance détendue.
- Le 25 juillet, la soirée Guinguette organisée par les Donneurs de Sang de Féternes a rassemblé habitants et visiteurs dans une ambiance festive et conviviale. Autour de beignets de pommes de terre, saucisses et buvette, chacun a pu soutenir une cause essentielle tout en partageant un moment de solidarité.



### AOÛT : TRADITIONS ET FESTIVITÉS

- Le 15 août, la traditionnelle fête de la mi-août a une nouvelle fois rassemblé petits et grands autour d'un programme riche en couleurs : défilé de tracteurs anciens, exposition de voitures de collection, repas convivial, musique et accordéon... Un beau moment de traditions, de partage et de retrouvailles sous le signe de la convivialité.



### DEVOIR DE MÉMOIRE

**LE 8 MAI :** Avant la cérémonie officielle, un hommage a été rendu à Victor Martin au Creux, en présence du maire Maxime Julliard et d'anciens élus. Lors de la commémoration du 8 mai, le maire a rappelé l'importance de transmettre l'histoire et a insisté sur l'attachement à la nation et à ses valeurs fondamentales. La commune a également évoqué les 81 ans des rafles du 20 mai 1944, au cours desquelles 10 Féternians furent arrêtés, 5 déportés, et 2 ne sont jamais revenus. Un hommage est rendu chaque année en même temps que la commémoration des rafles de février 1944.

### PASSAGE DES VÉHICULES AMÉRICAINS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À FÉTERNES

Dans le cadre du campement américain reconstitué le 12 juillet à La Chapelle d'Abondance, plusieurs véhicules d'époque ont traversé les routes du Chablais, pour le plus grand plaisir des passionnés d'histoire. À 10h, ils ont marqué une halte à Champeillant, point culminant de la commune de Féternes, accueillis par Monsieur le Maire. Celui-ci a rappelé l'histoire forte du lieu, notamment le crash du B-17 américain en juillet 1944. Ce drame avait été commémoré l'an dernier, à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire, en présence des descendants de l'équipage. Michel Michoud, passionné d'histoire locale et spécialiste du B-17, a partagé avec enthousiasme ses connaissances et anecdotes, captivant les participants. Le cortège s'est ensuite dirigé vers Bioge, point bas de la commune, où les véhicules ont été chaleureusement accueillis par les habitants et les amis de Bioge.

## VOIRIE : DES AMÉLIORATIONS CONCRÈTES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Au cours de ce printemps, plusieurs interventions ont été menées pour renforcer la sécurité routière et améliorer la qualité des infrastructures sur l'ensemble de la commune.

### Réfection du marquage au sol

Les passages piétons et ralentisseurs ont été repeints avec une résine plus résistante, garantissant une meilleure tenue dans le temps pour ces éléments essentiels à la sécurité des piétons.

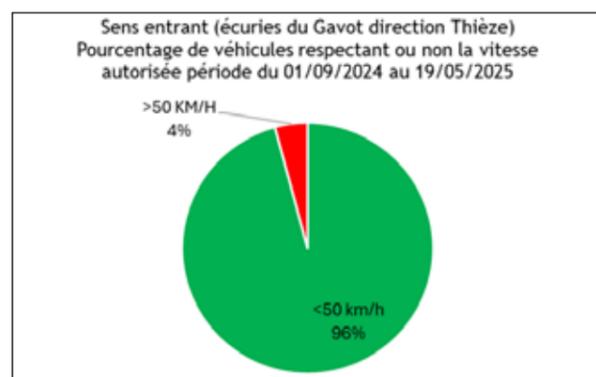
Un partenariat entre la commune et le Département a permis d'optimiser les coûts en mutualisant l'intervention des machines pour la réfection des lignes blanches et discontinues. Le coût de ces interventions de marquage s'élève à 7 000 €.

### Sécurisation du hameau de Curninges

Le hameau va bénéficier d'un nouveau marquage au sol, de deux ralentisseurs et d'une zone sécurisée pour les piétons, répondant à un besoin exprimé de longue date par les habitants. Le projet a été validé par le département.

### Radar pédagogique : ce que révèlent les chiffres

Le radar installé Route des Moulins a enregistré les vitesses du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 19 mai 2025.



260 véhicules/jour en moyenne (dans les deux sens).

Vitesse moyenne :

- Montée vers Thièze : 35,87 km/h
- Descente vers Gavot : 39,31 km/h

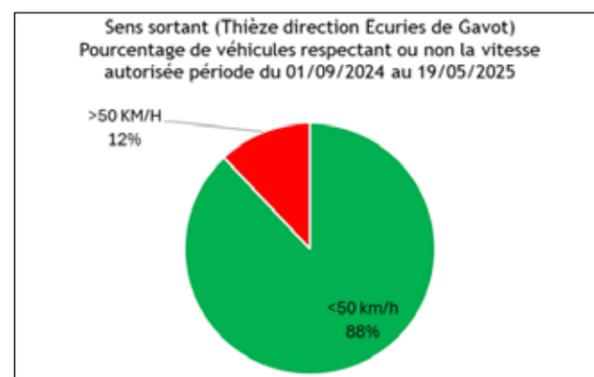
95,8 % des véhicules roulent en-dessous des 50 km/h autorisés

Des excès notables restent cependant à signaler avec des pointes à 101 km/h en montée et 112 km/h en descente.

Au vu de ces données, le radar va être déplacé à Grésy-Creuse afin de poursuivre la prévention.

### Voirie départementale : Chez-Portay

La commune a adressé un courrier au Département pour signaler l'état dégradé de la voirie et des accotements au hameau de Chez-Portay. Malgré une emprise foncière acquise il y a plusieurs années pour élargir la route, aucune intervention n'a été réalisée. La végétation derrière ce mur appartenant au département est souvent non entretenue et compromet la visibilité et la sécurité sur cette portion particulièrement sollicitée depuis la fermeture temporaire de la RD-22.



## DU CÔTÉ DES SERVICES

Début juillet, à la fin de l'année scolaire, nous avons fêté le départ en retraite d'Emmanuel Gamba, agent de surveillance de cantine. Très apprécié, Emmanuel a assuré avec sérieux et dévouement ses fonctions durant de nombreuses années, dans un contexte où la fréquentation de la cantine n'a cessé d'augmenter, et où la gestion des comportements parfois difficile de certains enfants demandait beaucoup de patience. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et lui souhaitons une belle et paisible retraite. Il sera remplacé à compter du 1<sup>er</sup> septembre par Josette Pasini.

Du côté du service administratif, Madame Catherine Blanjot rejoint l'équipe pour assurer, de juillet à décembre, un remplacement temporaire sur les missions de comptabilité et de ressources humaines.

Enfin, les services techniques poursuivent leur renforcement. Sous la houlette de Monsieur Alexandre Roussel, responsable technique arrivé début février, l'équipe s'agrandit avec l'arrivée de Romain Bochaton. Elle compte désormais trois agents.



## LE CHEF-LIEU, UN PÔLE STRUCTURANT À CONSTRUIRE

Faire du Chef-lieu le pôle central de la commune : telle est la ligne directrice de notre action depuis le début du mandat. Sans être le cœur historique, il concentre désormais les efforts de transformation pour structurer un espace de services, de vie et de lien social.

Les projets en cours s'inscrivent pleinement dans cette vision, que nous vous invitons à découvrir à travers ce point d'étape.

**Extension école maternelle :** le permis de construire est en cours d'instruction. Déposé courant juin, nous espérons pouvoir débiter les travaux à la mi-novembre. Ce projet consiste en la création d'une salle de classe

de 60 m<sup>2</sup> et un dortoir de 25 places. En plus de cela, un préau supplémentaire sera créé pour se conformer à la législation et l'ancien sera réhabilité. Le bâtiment dans son ensemble sera isolé pour venir compléter les travaux réalisés en 2022 de remplacement des huisseries dans l'objectif d'améliorer le confort et la performance énergétique de ce bâtiment.

**Ancienne poste et ancienne mairie :** ces deux bâtiments feront l'objet de travaux, une fois l'extension de l'école maternelle achevée (salle de classe dans l'ancienne mairie libérée par l'extension). L'architecte a été retenu et travaille aujourd'hui sur plusieurs scénarios visant à mettre à disposition dans ces deux espaces des surfaces utiles à un ou des commerces et des services.

**Casse automobile Boujon :** un permis de construire a été déposé afin de créer deux bâtiments comprenant au total 36 logements dont une partie en bail réel et solidaire, ce qui permettra de faciliter l'accès à la propriété pour des personnes ou des couples payés en euros. En complément de ces logements une maison médicale comportant 3 cabinets sera créée. Cette opération a été rendu possible grâce à l'acquisition par la commune de 50% du foncier en 2024.

**Maison des Sœurs et ancien théâtre :** une avancée importante pour le patrimoine communal. L'acte de donation de la Maison des Sœurs et de l'ancien théâtre, situés au Chef-lieu, a été signé le 8 juillet 2025 devant notaire. Ce transfert de propriété au bénéfice de la commune marque l'aboutissement d'un dossier ancien et complexe, resté sans solution concrète pendant près de 50 ans. La question de l'avenir de ces bâtiments se pose en réalité depuis les années 1970. Dès 1975, l'abbé Burnet alors encore en fonction écrivait dans

le compte rendu de l'assemblée générale de l'AEPS qu'il réfléchissait à : « tout raser, vendre, exécuter des travaux, ou trouver une collectivité qui voudrait bien le prendre en charge ». Depuis cette époque, plusieurs hypothèses ont été envisagées (réhabilitation partielle, projet associatif, transformation en maison de repos ou en caserne de pompiers), sans qu'aucune n'aboutisse. Dès 2020, la municipalité a choisi de reprendre ce dossier en main avec détermination. Après trois années de négociations, de consultations et d'échanges avec l'Association d'Éducation Populaire et Sociale (AEPS), propriétaire des lieux, un accord a pu être trouvé. La donation, approuvée par l'AEPS en mars, puis par le Conseil municipal le 16 avril, a été formalisée par acte notarié le 8 juillet. L'intégration de ce bien dans le patrimoine communal s'inscrit dans une vision d'ensemble portée depuis le début du mandat : faire du Chef-lieu le centre de gravité de la commune en matière d'équipements et de services. Comme cela a été réalisé avec le projet de la casse Boujon, la commune étudiera, en lien avec ses partenaires, les scénarios les plus adaptés à la réhabilitation ou à la reconversion du site. La création d'un équipement de type crèche, couplé à un programme de logements, figure parmi les pistes envisagées. Deux variantes avec ou sans conservation des bâtiments seront analysées dans le cadre des études à venir.

VUE ACTUELLE



VUE D'INSERTION



## FÉTERNES AVENTURE : UNE SEMAINE BIEN REMPLIE POUR LES JEUNES FÉTERNIANTS !

Du 7 au 11 juillet 2025 s'est tenue une nouvelle édition de Féternes Aventure, les stages d'activités estivales proposés par la commune depuis 2021. Encadrés par des professionnels (accompagnateurs en montagne, animateurs diplômés BAFA), ces stages mêlent sport, culture, nature et esprit d'équipe.

Au programme cette année : course d'orientation autour du patrimoine, randonnée alpine avec



nuit en refuge, découverte de la faune et de la flore comestible, initiation aux premiers secours, VTT, jeux de cohésion, fabrication de cabanes, ornithologie et olympiades.

Le coût de la semaine s'élève à 247,25 € par enfant, avec une participation communale de 112,25 €, ramenant le reste à charge pour les familles à 135 €.



## RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LES HAMEAUX :

Comme chaque été, des réunions publiques ont été organisées dans les hameaux afin d'échanger avec les habitants sur les projets en cours, les besoins du terrain et les attentes locales. Deux rencontres ont ainsi eu lieu :

- Le 17 mai à La Ruppaz
- Le 24 mai au pied de Lesvaux

La réunion prévue dans les Traverses a malheureusement dû être annulée en raison de la pluie. Une réunion publique hivernale est cependant prévue, comme chaque année le 7 novembre

## ENVIRONNEMENT

Une quarantaine de personnes ont répondu présentes pour la matinée environnement le samedi 12 avril. Peu de gros déchets ramassés. La bonne humeur était de mise avec accueil café le matin et repas préparé par Gerard Grobel le midi. Merci aux participants et organisateurs ainsi qu'aux agents techniques pour la logistique.

Le verger du chef-lieu s'est étoffé avec l'arrivée de 5 nouveaux fruitiers. Les premiers fruits apparaissent sur le site.

Le 28 juin un barbecue a été organisé par les locataires des jardins partagés. Nous les remercions pour ce moment de convivialité.



## LA COMMUNE SOUTIEN L'ACCÈS À LA MUSIQUE ET AU THÉÂTRE

La musique et le théâtre font partie intégrante de l'histoire de Féternes. Dès 1947, l'abbé Burnet fonde la fanfare La Voix des Fées, qui a animé la vie locale pendant près de cinquante ans. Le théâtre amateur a également marqué la commune, rassemblant les habitants autour de spectacles chaleureux et conviviaux.

Aujourd'hui, cet héritage se poursuit à travers le soutien de la commune à l'école de musique Neige et Soleil, qui propose un enseignement de qualité en musique et en théâtre, pour petits et grands.

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une aide de 180 € par élève domicilié à Féternes, versée directement à l'association. Ce soutien, renouvelé chaque année en fonction du nombre d'inscrits, contribue à maintenir de bonnes capacités d'apprentissage et à faire vivre la culture sur notre territoire.

## LA RÉVISION DU PLU DE FETERNES : OÙ EN EST-ON ?

En décidant (en janvier 2023), de réviser le PLU de 2013, la municipalité s'est engagée dans un « chantier » important et déterminant pour l'avenir de notre commune, avec l'accompagnement d'un bureau d'études expert en matière d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique et réglementaire qui définit un projet de développement pour la commune à l'horizon 2040.

Pour orienter ce projet les élus se sont déjà dotés d'une « feuille de route » : Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dont les grands objectifs sont clairs :

**1. Conforter et développer** les fonctions villageoises de FETERNES, au profit de son animation et de sa dynamique sociale.

**2. Soutenir et conforter** une économie locale utile au territoire et à ses habitants, mais conciliable avec les ressources et les sensibilités de la commune.

**3. Préserver et valoriser** notre capital naturel et culturel comme facteur principal de la qualité du cadre de vie

Après une étape indispensable consacrée à l'état des lieux du territoire (diagnostic et enjeux), s'est ouverte une phase de conception du nouveau projet réglementaire, qui se poursuivra jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2026, et qui définira les nouvelles conditions d'urbanisation et de construction sur le territoire, c'est-à-dire :

- Que peut-on construire, et où ?
- Comment insérer les constructions dans leur environnement ?
- Comment les raccorder aux voies et aux réseaux ?

La concertation avec les habitants se poursuit pendant toute la durée de l'élaboration du projet, (et avant même l'enquête publique).

Une première réunion publique s'est tenue le 11 avril 2025 et une seconde réunion publique est prévue courant 2026.

Vous avez également la possibilité et de vous informer et de participer, via :

- Le dossier d'informations et le registre de remarques mis à disposition en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture).

- La rubrique internet dédiée à la révision du PLU :

- Un courriel à l'adresse de : [accueil@feternes.fr](mailto:accueil@feternes.fr)



Après un second débat sur le PADD, le conseil municipal tirera le bilan de la concertation et votera une première version du projet de PLU (« arrêt »). S'en suivra pendant 3 mois, une phase de consultation des personnes publiques associées (« PPA », dont les services de l'Etat), puis une phase d'enquête publique (1 mois), à l'occasion de laquelle chacun pourra exprimer ses remarques générales ou particulières. Le dossier de PLU sera ensuite modifié avant d'être adopté dans sa version finale par le conseil municipal (« approbation »).

